La foire aux consciences

Le Droit social

16 avril 1882

Il n'est bruit, en ce moment, que des pensions accordées ou à accorder — par décision parlementaire — aux victimes du Deux-Décembre.

Et les moutons de Panurge d'applaudir d'enthousiasme ! À peine si, par ci par là, il se rencontre quelques grincheux qui, pour paraître plus « avancés » que les autres, parlent d'en faire autant — parlementairement toujours ! — en faveur des victimes de la Commune.

Eh bien ! dussions-nous être une fois de plus taxés de paradoxe, voire même d'ingratitude, nous considérons comme un droit et un devoir de protester énergiquement contre cette manie d'indemnités qui n'aboutit à rien moins qu'à une injustice.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui disent ou pensent que la situation faite aux vieux proscrits de l'Empire n'est pas intéressante. Nous ne demandons pas mieux que de reconnaître et d'affirmer que ces ancêtres — dont quelques-uns furent des héros — ont droit au repos, à la sécurité, à la satisfaction intégrale de tous leurs besoins. Mais, si nous leur reconnaissons ce droit, ce n'est pas seulement — qu'on le sache bien — parce que, il y a quelque trente années, ils ont lutté et souffert pour la République — ou, du moins, pour ce qu'ils appelaient de ce nom menteur — c'est tout simplement parce qu'ils sont hommes, fils de la femme, comme nous.

Ce n'est pas, somme toute, aux seuls débris des luttes politiques du passé qu'appartient et doit être garanti le droit à l'existence, c'est à TOUS LES ÊTRES HUMAINS.

Sur ce terrain, il n'est point de revendication si « excessive » qu'on la suppose, qui nous effraie, il n'en est point que nous ne soyons prêts à soutenir, comme les révoltés de 1851, les armes à la main.

Seulement, encore une fois, nous n'entendons point les limiter — ces revendications — aux seuls acteurs de tel ou tel événement, qui, à travers les vicissitudes de l'histoire contemporaine, aura eu la chance de mériter les sympathies — plus ou moins désintéressées — des maîtres du jour.

Est-ce qu'il est question de voter des pensions aux innombrables victimes des crises quotidiennes du commerce et de l'industrie, aux hosties de cette série sans fin de sacrifices humains qui constitue l'état normal de l'économie bourgeoise ? Est-ce qu'on propose des indemnités pour ces milliers, pour ces millions de damnés qui, pour nourrir le reste du monde — ce qui, apparemment, est plus méritoire encore que de s'insurger contre un usurpateur de trône — boivent lentement tous les jours, à petites doses, dans la poussière homicide des manufactures ou des mines, l'agonie sale et bête des forçats du travail, sans avoir même, comme les autres, pour se soutenir, pour attiser leurs forces, leur patience et leur courage, la surexcitation fiévreuse de la bataille, la foi dans la réhabilitation future de la postérité ? Est-ce que — pour n'évoquer ici le souvenir que des catastrophes les plus récentes — il est seulement venu à l'idée d'un seul politicien de réclamer l'ouverture au budget d'un crédit en faveur des vaincus de la Grand'Combe, de Bessèges ou de Roanne ?

Ils sont pourtant — ces pauvres diables, dont on ne s'occupe en haut lieu que pour les maudire — au moins aussi « intéressants » que d'aucuns des proscrits de 1851 — voire même de 1871 — aujourd'hui riches, puissants, parties intégrantes et actives de la machine gouvernementale, sinon proscripteurs à leur tour… Qu'importe ? Ceux-ci, seuls, méritent d'être inscrits au budget et de toucher des pensions, que les autres, les pauvres, paieront — car c'est sur le travail que tout se paie ! avec leurs compagnons de labeur et de misère… Ainsi le veut l'ordre bourgeois, et il le voudra toujours, en dépit de toutes les étiquettes intransigeantes et de tous les replâtrages radicaux.

S'il était encore question de faire payer les frais aux coupables et de prélever l'indemnité aux proscrits sur les biens — volés ! — des proscripteurs… Cela ressemblerait un peu à de la justice, parce que ce serait un commencement de reprise de possession. Et, remarquez que pour la bande, au moins, des décembriseurs, qui ne sont pas extrê-

mement nombreux, qu'on connaît presque tous ou qu'on peut connaître, l'exécution ne serait pas extrêmement difficile… Il est vrai que cela n'aboutirait qu'à déplacer les abus sans les détruire, qu'à substituer des propriétaires à d'autres propriétaires, des exploiteurs à d'autres exploiteurs… On nous pardonnera bien pourtant, de prendre, un instant, la question comme on la pose.

Mais, pas du tout. Il s'agit de faire payer par l'impôt, par vous, par moi, par tous, par le travail, sur lequel retombent toujours, en dernière analyse, toutes les charges politiques et sociales, — les dommages-intérêts d'un régime odieux qui a déjà coûté au peuple de France tant de sang, de larmes et de ruines… Et personne ne protesterait ! Et le prolétariat acquitterait la note sans mot dire, trouvant encore peut-être que, pour quelques millions, ce ne sera pas trop cher !

Allons donc !

Savez-vous ce qu'il y a au fond de cette soi-disant mesure de réparation ? Eh bien ! il y a tout simplement une réclame électorale, une tentative de corruption gouvernementale et bourgeoise… Les chiens de garde qui aboient trop fort, on les fait taire en leur donnant la pâtée… Aux proscrits pauvres, et par conséquent enclins à la révolte, on jette un morceau de budget… Ça coûte si peu : n'est-ce pas le prolétariat qui paie ?

Déjà les résultats se font sentir.

Nous connaissons tel proscrit de 1851, dont les preuves d'énergie ne sont plus à fournir, mais qui subitement ébloui par les séductions budgétaires, déserte le drapeau socialiste et n'ose plus se mettre en avant, comme autrefois, pour encourager les jeunes ; il attend un bureau de tabac ! Tel autre ferme sa porte à ses vieux camarades de bataille et d'exil, de peur que la fréquentation de ceux qui sont restés fidèles à la cause révolutionnaire ne le compromette aux yeux jaloux des distributeurs d'indemnités… Et c'est par centaines, c'est par milliers peut-être que vont se compter les défections, achetées ainsi, à bon compte, par la classe dirigeante, avec la sueur des contribuables ! Et même, si nous jugeons froidement les choses, nous ne devrons pas même nous croire autorisés à faire un crime à ceux dont le caractère ne résiste pas aux tentations de cette foire aux consciences. Ils ont peut-être faim, ces parias, qu'une longue existence de fatigues ingrates n'a guère enrichis, sans doute. Ils trouvent une occasion de manger à leur appétit, de s'assurer le repos et la sécurité du lendemain, d'ensoleiller un peu leur vieillesse flétrie. Pourquoi ne penseraient-ils pas qu'ils ont le droit de la saisir, après l'avoir acheté jadis — ce droit — au prix de leur liberté, peut-être même au prix de leur sang !

C'est scandaleux, c'est injuste, soit ! mais c'est bien excusable.

Quand la propriété aura été abolie, alors seulement il ne sera plus jamais question, au profit de personne, puisque l'émancipation de tous sera un fait accompli, d'indemnités, de privilèges, ni de faveurs.

Quand sera venue la Révolution définitive, la belle, la sainte, celle qui sera l'œuvre non pas d'un état-major de militants et de dévoués, mais des masses ouvrières déchaînées, de cette foule anonyme qui ne songe ni aux pensions ni aux candidatures, mais à la liberté humaine, à l'égalité pour tous, à l'affranchissement du travail, alors seulement les revendications individuelles s'absorberont naturellement dans le bien-être général.

Quand les monopoleurs auront été dépossédés, et la richesse sociale mise à la disposition de tous, alors seulement il ne sera plus besoin de faire la charité aux vaincus de la vie ; alors seulement, ceux qui, aux heures héroïques, auront fait admirablement leur devoir, rendu d'immenses services, donné le signal et l'exemple des grandes choses, devront se trouver suffisamment récompensés par l'estime, la reconnaissance et la vénération de leurs concitoyens.

Ce sera l'heure de la justice. Que ceux des proscrits de décembre qui ont encore gardé assez de dignité fière pour répudier l'aumône de la bourgeoisie, que ceux aussi qui ne

l’ont pas acceptée, mais subie, par nécessité, la honte au front et la rage au cœur, viennent nous aider à hâter l’avènement de cette heure vengeresse.

Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
La foire aux consciences
16 avril 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°10 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com